



2025/09

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 avril 2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

L'an 2025, le 7 avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 avril 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	13
Contre :	0
Blanc :	0

**Présents :** MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, Mme Sinty, M. Potin, M. Augustin, M. Frénéa, Mme Chéron, Mme Six, Mme Plesse et M. Buxaderas

**Ont donné pouvoir :**  
**Excusés :** M. Voisin pouvoir à M. Bouxirot, Mme Dubuisson pouvoir à M. Bourgin,

**Absents :** M. Vandamme

**Secrétaire :** Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après  
dépôt Préfecture du Val d'Oise.  
Le 7 avril 2025  
Et publication du : 7/04/2025

**D2025-09**

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, l'état de la dette,  
Vu, la constatation des résultats de l'exercice 2024 ;  
Vu, le rapport de synthèse établi par le responsable de la commission de finances,  
Vu, l'envoi du projet de budget primitif le mercredi 2 avril 2025,

**Considérant**, la présentation faite lors de la commission finances de mardi 4 mars 2025,

Le conseil municipal **décide** d'affecter les résultats (excédents de fonctionnement et excédents d'investissement) sur le budget primitif 2025,  
Le conseil municipal adopte les provisions pour créances douteuses proposées par le trésorier comptable de 1500€ en recette de fonctionnement au 7817 (titre semi-budgétaire),  
Le conseil municipal délègue la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. La fongibilité des crédits ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections du BP 2025.





République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le  
ID : 095-219506250-20250407-202509-DE



2025/09

Le conseil municipal est invité à adopter le budget principal de la commune en M57 chapitre par chapitre dont l'équilibre s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	2 456 607,67€
Section d'investissement :	3 119 207,56€

Le budget est voté à l'unanimité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE  
J. BOURGIN



